

21 – Attribution d'une subvention d'investissement de 1.500 euros en faveur de l'Association des Amis de Sainte-Agnès d'Alfort (AASAA) pour la restauration d'un cadran d'horloge du clocher de l'église Sainte-Agnès de Maisons-Alfort

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 6 février 2025,

Vu le courriel en date du 6 octobre 2024 de l'Association des Amis de Sainte-Agnès d'Alfort,

Considérant que l'église Sainte-Agnès est inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis 1984,

Considérant que la participation communale à la restauration de ce monument emblématique du patrimoine communal présente un intérêt public local,

Considérant que cet aide n'est pas destiné à l'exercice du culte,

Délibère

Article 1

Attribue à l'Association des Amis de Sainte-Agnès d'Alfort (AASAA) une subvention d'investissement de 1.500 euros afin de participer financièrement à la restauration du cadran d'horloge actuellement défectueux du clocher de l'église Sainte-Agnès à Maisons-Alfort.

Article 2

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 93024, article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance



Romain MARIA

Délibération affichée le : 14.02.2025

Délibération adoptée par :

40 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale, MM. Maubert, Betis, Mme Panassac

00 voix contre

02 abstention(s) :

M. Bouché, Mme Le Roux

03 ne prenant pas part au vote :

MM. Barnoyer, Hugon, Mme Beyo

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20250212-DEL21AF120225-DE
Date de télétransmission : 13/02/2025
Date de réception préfecture : 13/02/2025

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 février à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 31 janvier 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme PARRAIN, Maire,
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CADEDDU, Mme HARDY,
M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

Adjoints au Maire

Mme VIDAL, MM. SAMBA, HERBILLON, LEJEUNE, Mmes CHAPTAL,
YVENAT, DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, MM. FRESSE, FRANCINI,
Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mme DOUIS, MM. DELEUSE, MAROUF,
Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER, M. BALLERINI, Mme LATOUR,
MM. HUGON, BOUCHÉ, Mme PANASSAC, M. MAUBERT

Conseillers Municipaux**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. CHAULIEU, ayant donné mandat à M. BORDIER
Mme PEREZ, ayant donné mandat à M. CAPITANIO
M. REMINIAC, ayant donné mandat à Mme HERVÉ
Mme FRANCKHAUSER, ayant donné mandat à Mme HARDY
M. MONFORT, ayant donné mandat à M. CADEDDU
Mme VINCENT, ayant donné mandat à Mme BEYO
M. LEFEVRE, ayant donné mandat à M. LEJEUNE
M. SIMEONI ayant donné mandat à M. MARIA
M. GORDE-GROSJEAN, ayant donné mandat à M. BARNOYER jusqu'à la question n°3
M. BETIS, ayant donné mandat à Mme PANASSAC
Mme LE ROUX, ayant donné mandat à M. BOUCHÉ

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.